

Titre professionnel CAPMR.

Conducteur Accompagnateur de Personnes à Mobilité Réduite.



➤ Objectif de la formation

Obtenir le titre professionnel de conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite.

Ce titre atteste des compétences dans les quatre domaines suivants :

- Accompagnement des personnes à mobilité réduite.
- Transport de personnes à mobilité réduite.
- Communication professionnelle.
- Sécurité des personnes et des équipements.

➤ Contenu de la formation

Formation théorique :

1. Accompagnement des personnes :

- les publics accompagnés, les différents handicaps, les pathologies du vieillissement
- ergonomie, gestes et postures, premiers secours

2. Transport des personnes :

- formation technique : entretien du véhicule, conduite du véhicule, repérage pour les trajets, technologie des équipements dans le véhicule

3. Communication professionnelle :

- la communication, la relation client, la gestion des tensions et des conflits
- le contexte professionnel : législation des transports, les acteurs, procédures qualité
- le travail d'équipe, la déontologie, la transmission des informations

4. Sécurité des personnes et des équipements :

- risques routiers, sécurité routière (Formations Q-STRAINT et PSC1 incluses)

Formation pratique :

➤ Certification :

- La certification est composée de 4 UC (Unités Capitalisables), validées par 6 épreuves (orales, écrites et pratiques) et est sanctionnée par un titre de niveau V.
- Formations PSC1 (prévention aux premiers secours) et Q'Straint incluses (utilisation du système d'arrimage dans les véhicules).

➤ Financement de la formation

- Autofinancement
- Employeur
- Contrat de professionnalisation
- OPCA, FONGECIF
- AGEFOS PME (partenaire)
- Pôle Emploi.

➤ Modalités d'inscription

Demandeurs d'emploi : Se renseigner auprès de votre conseiller Pole Emploi/Plie/Cap Emploi.

Pré requis :

- Etre titulaire du permis B depuis plus de deux ans.
- Réussir l'entretien d'admissibilité.

➤ Rythmes de la formation

- Dates selon le planning
- 399 heures en centre
- 70 heures de stage

➤ Modalité d'accès à la formation

Public : Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais il faut que le candidat réunisse ces conditions :

- Etre titulaire du permis B depuis plus de deux ans.
- Avoir des notions dans le domaine de l'accompagnement.
- Etre déclaré admissible à l'issue des entretiens d'admissibilité.

➤ Règlement d'admission

Epreuve d'admission :

Elle consiste en un entretien individuel afin de vérifier les motivations, l'expression orale, l'autonomie dans le travail et les compétences des candidats.

➤ Qualité des formateurs

- **THOMAS Valérie :** Responsable du centre de formation – Titre universitaire de formateurs d'adultes – Intervention en DEAES (Anciennement AMP AVS)/CAP Petite Enfance.
- **HUMBERT Christel :** Titre de formateur – Intervention en Service à la Personne/Commerce et vente/Pratiques professionnelles, culinaires, sanitaires.

- **RIBAUDO Nadine :** Diplôme d'état d'infirmière – Intervention en biologie/connaissances de la personne/ergonomie.

➤ Lieu de formation et contact

Centre de Formation La Providence

684 rue de la Mairie
88270 Harol

Contact du lundi au vendredi de :

8h00 -12h30/13h30-17h00

Téléphone : 03 29 66 84 23

Site internet : www.leap-harol.fr

Mail : harol@cneap.fr

